

# Rapport d'activités

## Année 2011

01/01/2011 – 31/12/2011

pour le SPF Santé Publique

Siège social : Rue du Midi 165 – 1000 Bruxelles

Bureau : Rue du Midi 165 – 1000 Bruxelles  
02 514 95 45  
0497 50 39 48  
coord.sisdbxl@gmail.com

## 1. Description :

Le « Service Intégré de Soins à Domicile de Bruxelles » asbl, en abrégé « SISD-Bruxelles », est une association sans but lucratif, agréée par la Cocof.

Il opère notamment selon le cadre législatif suivant :

- Loi du **27 juin 1978** modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de soins, notamment l'article 5, § 1<sup>er</sup>, modifiée par la loi du 8 août 1980, l'arrêté royal n° 59 du 22 juillet 1982 et la loi du 25 janvier 1999, spécifiant que
 

*« dans le cadre d'une planification établie par le Ministre qui a la Santé publique dans ses attributions, et selon des normes déterminées par arrêté royal, une agrégation spéciale peut être accordée aux services intégrés de dispensation de soins à domicile (, aux services de soins infirmiers à domicile) et aux maisons de repos agréées pour personnes âgées, pour la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter. »*
- Arrêté royal du **8 juillet 2002** fixant les normes d'agrément spécial des services intégrés de soins à domicile.
 

*Cet arrêté précise que "le service intégré de soins à domicile a pour mission générale de veiller au suivi de l'information et de l'encadrement tout au long du processus de soins, aussi bien à l'égard du prestataire de soins, qu'à l'égard du patient." Il "a pour mission de stimuler la collaboration entre ses membres notamment en optimisant l'échange d'informations entre ceux-ci par le biais, entre autres, de l'organisation de réunions d'information et de l'apport d'un appui administratif et technique." Il "se charge en particulier de veiller à l'organisation pratique et le soutien des prestataires de soins en vue des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, et plus particulièrement en ce qui concerne:*

  - a. *L'évaluation de l'autonomie du patient;*
  - b. *L'élaboration et le suivi d'un plan de soins;*
  - c. *La répartition des tâches entre les prestataires de soins;*
  - d. *La concertation pluridisciplinaire en vue de concrétiser les points susmentionnés a. jusqu'au c." ...*

*Il "collabore de manière intensive avec les institutions de soins établies dans la zone de soins" ou "à la demande du patient... avec des institutions de soins de santé en dehors de la zone de soins" ;*
- Arrêté ministériel du **17 juillet 2002** fixant les critères de programmation des services intégrés de soins à domicile,
 

*à savoir la répartition entre les trois Commissions Communautaires de Bruxelles-Capitale ;*
- Règlement du **28 avril 2003** modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 1963 portant règlement des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités ;
- Arrêté Royal du **14 mai 2003** déterminant les prestations visées à l'article 34, alinéa 1<sup>er</sup>, 13°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, modifiée par l'Arrêté Royal du 16 novembre 2005,
 

*définissant les réunions de concertation multidisciplinaire ;*
- Arrêté Ministériel du **18 novembre 2005** fixant le montant et les conditions dans lesquelles une intervention peut être accordée pour les prestations définies à l'article 34, alinéa 1<sup>er</sup>, 13°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994,
 

*spécifiant les documents à transmettre et l'intervention forfaitaire liés à la réunion de concertation multidisciplinaire.*
- Arrêté Royal du **15 décembre 2009** fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde un financement aux services intégrés de soins à domicile

En résumé, le SISD-Bruxelles a pour objectif de développer des projets permettant d'améliorer la qualité de vie de la personne à domicile, afin qu'elle puisse y demeurer dans les meilleures conditions.

Pour cela, le SISD-Bruxelles :

- est un lieu de rencontre pour les organismes de soins et d'aide à domicile, et représentants d'institutions de soins,
- stimule la collaboration entre ses membres dans un esprit de pluralisme et de neutralité, dans le respect du libre choix du patient et des règles de déontologie,
- stimule la mise en place de réunions de concertation multidisciplinaire,
- informe le patient et son entourage quant aux structures d'aide et de soins existantes.

## **2. Zone d'activité :**

La zone de soins couverte est constituée des 19 communes de Bruxelles-Capitale.

## **3. Missions :**

Afin de remplir au mieux les missions telles que définies dans l'arrêté royal du 8 juillet 2002, le conseil d'administration du SISD-Bruxelles a retenu plusieurs axes de travail :

- Le SISD et les projets qui en découlent sont principalement axés sur la personne âgée ayant des problèmes de mobilité et/ou d'autonomie.
- La personnalisation des soins rencontre une limite dans le fait de la continuité de soins et il faut rencontrer l'objectif de personnalisation tout en tenant compte d'une certaine interchangeabilité, ce n'est pas incompatible mais parfois ardu à concrétiser.
- Le SISD servira également comme plateforme pour revendiquer ou relever certaines problématiques ou situations qui méritent de l'être.
- Il servira également de lieu d'analyse pour les besoins de la population bruxelloise encore non-couvert.
- Mutualisation des compétences.
- Philosophie de soins continus.
- Création d'un système de recueil des données et enregistrement des patients recensés ainsi que des prestations qui seront effectuées.
- ...

Cette liste non exhaustive démontre la volonté qu'ont les membres à favoriser et à enrichir les échanges entre les prestataires qui se réunissent autour d'un même patient. Garantir le suivi des informations tant aux patients et à leur entourage qu'aux prestataires d'aides et de soins permet aussi de veiller au mieux à l'organisation des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, et plus particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de l'autonomie du patient, l'élaboration et le suivi d'un plan de soins, la répartition des tâches entre les prestataires de soins et la concertation pluridisciplinaire. Pour ce faire, le SISD devra collaborer de manière intensive avec les institutions de soins établies dans la zone de soins qu'il couvre.

#### 4. Composition :

Des mises à jour ont été effectuées en deux étapes, en 2011.  
(Parution au Moniteur Belge en date des 08/04/2011 et 30/06/2011)

##### 4.1. Direction

Président :	Dr Axel HOFFMAN
Vice-Présidents :	Mme Nicole GRIMBERGHS Mme Marion FAINGNAERT Dr Geneviève OLDENHOVE
Secrétaire Général :	Dr Lawrence CUVELIER
Trésorier :	Dr Michel DE VOLDER
Trésorier-adjoint :	Mme Marianne SAUVAGE

##### 4.2. Bureau

Dr Axel HOFFMAN	(Président)
Mme Nicole GRIMBERGHS	(Vice-Président)
Dr Geneviève OLDENHOVE	(Vice-Président)
Dr. Lawrence CUVELIER	(Secrétaire Général)
Dr Michel DE VOLDER	(Trésorier)
Mme Marianne SAUVAGE	(Trésorier-adjoint)
Mme Moïra FRAGNIERE	(représentant d'un Administrateur)
Mr Jean-Noël PIRE	(représentant d'un Administrateur)

##### 4.3. Conseil d'Administration

- ACN - Association belge des praticiens de l'Art infirmier asbl  
représenté par Mme Nadine ALARD,
- AREMIS asbl  
représenté par Mme Marion FAINGNAERT,
- BRUXELLES ASSISTANCE IIIe MILLENAIRE asbl  
représenté par Mme Moïra FRAGNIERE,
- CSD - Centrale de Services à Domicile asbl  
représenté par Mr Jean-Noël PIRE,
- COSEDI asbl  
représenté par Mr Pierre PIERARD,
- FAMGB - Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles asbl  
représenté par les Drs. Lawrence CUVELIER, Michel DE VOLDER et Axel HOFFMAN,
- FMM-IGB - Fédération des Maisons Médicales  
représenté par le Dr Geneviève OLDENHOVE,
- FSB - Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile  
représenté par Mme Nicole MONTAISY,

- GKRBS ASBL - Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles  
représenté par Mr Pierre-Olivier LIEVENS,
- INTERFACE EAD de Soins Palliatifs Région Bruxelles asbl  
représentée par le Dr. Marianne DESMEDT et Mme Laurence NOOTENS,
- RML-b - Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles  
représenté par Mme Valentine MUSETTE,
- SAD - Soins à Domicile asbl  
représenté par Mme Marianne SAUVAGE,
- SCS – Soins Chez Soi asbl  
représenté par Mme Nicole GRIMBERGHS,
- SSMG - Société Scientifique de Médecine Générale  
représenté par le Dr Michel VANHALEWIJN,
- deux commissaires du Collège de la Commission Communautaire Française, comme conseillers  
représentés par Mmes Dominique MAUN et Nadine GABET.

Chaque association est représentée par la personne mentionnée ou par toute autre personne valablement mandatée par l'organisme précité.

#### **4.4. Assemblée générale**

##### Les membres effectifs :

- ACN - Association belge des praticiens de l'Art infirmier asbl  
représenté par Mme Nadine ALARD,
- AREMIS asbl  
représenté par Mme Marion FAINGNAERT,
- BRUXELLES ASSISTANCE IIIe MILLENAIRE asbl  
représenté par Mmes Moïra FRAGNIERE et Caroline CRASSET,
- COSEDI asbl  
représenté par Messieurs Pierre PIERARD et Laurent ERPICUM,
- CONTINUING CARE asbl  
représenté par Mr Xavier SCHEID,
- CSD - Centrale de Services à Domicile asbl  
représenté par Mr Jean-Noël PIRE,
- FAMGB - Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles asbl  
représenté par les Drs. Lawrence CUVELIER, Michel DE VOLDER et Axel HOFFMAN,
- FBCCSSD - Fédération des SAD asbl  
représenté par Mme Claude PULINGS,
- FMM-IGB - Fédération des Maisons Médicales  
représenté par le Dr Geneviève OLDENHOVE,
- FSB - Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile

- représenté par Mme Nicole MONTOISY,
- GKRB asbl - Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles  
représenté par Mr Pierre-Olivier LIEVENS,
- INTERFACE EAD de Soins Palliatifs Région Bruxelles asbl  
représenté par le Dr. Marianne DESMEDT et Mme Laurence NOOTENS,
- RML-b - Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles  
représenté par Mme Valentine MUSETTE,
- SAD - Soins à Domicile asbl  
représenté par Mme Marianne SAUVAGE et Mr Marc DUMONT,
- SCS - Soins Chez Soi asbl  
représenté par Mmes Catherine BALLANT et Nicole GRIMBERGHS,
- SSMG - Société Scientifique de Médecine Générale  
représenté par le Dr Michel VANHALEWIJN.

Les membres adhérents :

- AE - Association des Ergothérapeutes asbl  
représenté par Mr Marc-Eric GUISET,
- APSPB - Plateforme des Soins Palliatifs de Bruxelles Capitale asbl  
représenté par Mme Marie-Laure SOULIER,
- CBCS - Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique asbl  
représenté par Mr Michel PETTIAUX,
- CITE SERINE asbl  
représenté par Mme Christine COLLARD,
- UPB-AVB - Union des pharmaciens de Bruxelles U.P.  
représenté par Mme Laure GESLIN,
- SAD du CPAS de Bruxelles  
représenté par Mme Danielle GOETHALS,
- SEMIRAMIS asbl  
représenté par Mme Catherine HUBERTI.

## 5. Secrétariat

Durant l'absence de coordinateur (du 01/01/2009 au 01/11/2010), le fonctionnement de l'asbl n'a pas été aisé.

Depuis son arrivée, et tout au long de l'année 2011, la nouvelle coordinatrice s'est chargée de remettre à jour les différents dossiers de façon à rattraper le retard engendré.

### 5.1. Tâches

La coordinatrice est responsable pour le soutien, l'organisation et la coordination de la prestation des soins et de l'aide autour des patients de la Région de Bruxelles-Capitale et fonctionne comme point de départ neutre pour les plans de soins. L'objectif central est d'arriver à une prestation de soins et d'aide qualitatif afin de renforcer l'autonomie du patient et le soutien des soignants à domicile.

Les points d'action importants suivants appartiennent aux affectations de la coordinatrice du SISD :

- Centralisation des informations
- Gestion du courrier et contacts téléphoniques
- Promotion du SISD-Bruxelles
- Suivi journalier du compte en banque (encodage, paiements, ...)
- Suivi des dossiers (banque, secrétariat social, assurance, ...)
- Diffusion d'informations (ouvrages, formations, conférences, documents légaux, ...)
- Soutien logistique et administratif des réunions (Bureaux, Conseils d'Administration, Assemblées Générales, Groupes de travail, ...)
- Rédaction des procès-verbaux
- Soutien administratif et logistique des réunions de concertation multidisciplinaire
- Elaboration des rapports d'activités
- Préparation des pièces justificatives en vue des justifications de subsides
- Elaboration du dossier d'agrément définitif par la Cocof
- Soutien logistique et administratif pour l'organisation d'évènements extérieurs organisés par le SISD-Bruxelles
- Représentation du SISD-Bruxelles lors de réunions à l'extérieurs (INAMI, inter-SISD, ...)
- Mise à jour des statuts de l'asbl et du registre des membres
- Parutions au Moniteur Belge
- ...

### 5.2. Permanence

La coordinatrice a été engagée à ½ tps, et est passée à ¾ tps à partir d'octobre 2011.

Son bureau se situe au siège social : Rue du Midi 165 – 1000 Bruxelles.

Outre les contacts possibles sur place, par téléphone, par fax ou par mail, une permanence téléphonique, par Gsm, est assurée à temps plein.

En prévision, pour début 2012 :

- Engagement d'un responsable « réunions de concertation », à ½ tps ;
- Déménagement du bureau du SISD-Bruxelles.

## 6. Réunions professionnelles :

11/01/2011 :	Bureau	
15/02/2011 :	Conseil d'Administration	
15/03/2011 :	Conseil d'Administration	
15/03/2011 :	Assemblée Générale	
16/03/2011 :		Inter-SISD
14/04/2011 :	Bureau	
27/04/2011 :		Inter-SISD (coordinateurs)
03/05/2011 :	Conseil d'Administration	
12/05/2011 :	Bureau	
23/05/2011 :		Inter-SISD
24/05/2011 :	Assemblée Générale	
07/06/2011 :		Soirée de conférences
14/06/2011 :	Conseil d'Administration	
05/07/2011 :	Bureau	
12/07/2011 :	Conseil d'Administration	
07/09/2011 :	Bureau	
13/09/2011 :	Conseil d'Administration	
20/09/2011 :	Bureau	
28/09/2011 :		INAMI « Financement réaliste des SISD »
17/10/2011 :		Inter-SISD
19/10/2011 :	Conseil d'Administration	
25/10/2011 :		Sélection de candidatures
17/11/2011 :		Inter-SISD (coordinateurs)
22/11/2011 :		Entretien des candidats
23/11/2011 :	Conseil d'Administration	
30/11/2011 :	Conseil d'Administration Extraordinaire	
12/12/2011 :		Inter-SISD
20/12/2011 :		Invitation SISD à la Région wallonne
21/12/2011 :	Conseil d'Administration	

Sans oublier les autres rencontres, impliquant essentiellement la présence de la coordinatrice.



## 7. Activités de promotion :

### Création du logo

Le Logo du SISD-Bruxelles est en cours de finalisation.

Les thèmes à retrouver demandés au graphiste étaient : domicile, soins, réseau et Bruxelles (et plus précisément les couleurs bleu et jaune de la Cocof).

### Création du site Internet

Des contacts ont été pris, mais le SISD-Bruxelles attend que son logo soit terminé pour développer la mise en page du site.

Le nom de domaine a cependant déjà été réservé : [www.sisd-bruxelles.be](http://www.sisd-bruxelles.be)

### Bruxelles Social en ligne

La présentation du SISD-Bruxelles apparaît déjà sur le site internet de Bruxelles Social en ligne ([www.bruxellessocial.be](http://www.bruxellessocial.be)).

*« Ce site portail offre un accès rapide à l'ensemble des institutions francophones, néerlandophones et bilingues actives dans le secteur de la santé et du social et permet de les localiser sur une carte digitale de la Région. »*

Y sont indiqués, entre autres : les coordonnées, l'objectif, les bénéficiaires, le but repris au Moniteur Belge.

### Contacts divers

Lors de la remise en route du SISD-Bruxelles, suite à l'engagement de la nouvelle coordinatrice à partir de novembre 2010, celle-ci a repris contact personnellement avec tous les anciens **membres**. Cette démarche a notamment permis de confirmer à chacun d'entre eux le relancement du SISD.

Par ailleurs, d'**autres** rencontres ont également eu lieu dans le but de promouvoir le SISD-Bruxelles :

- Personnes de contact pour les SISD, à l'INAMI et au SPF
- Personnes de contact pour le SISD-Bruxelles : Commission Communautaire Française et représentants de son Collège
- Cabinet de Mme Onkelinx
- Personnes de contact dans le cadre de l'appel à projet Protocole 3 « Nouvelles initiatives de soins » : INAMI, SPF, ...
- Autres SISD francophones, et demande de mise à jour de nos coordonnées sur leur sites Internet
- Fédération des maisons médicales
- Inter-Groupe bruxellois des maisons médicales
- Infor Homes
- Services sociaux de certains hôpitaux bruxellois (encore en cours)
- Service publications de la Fondation Roi Baudouin
- Asbl Aidants Proches
- Service d'aide aux familles bruxelloises
- ...

### Organisation d'évènement

Le 7 juin 2011, le SISD-Bruxelles a organisé une soirée de **conférences** intitulée « De Katz à RAI : les échelles de dépendance ». Cet évènement a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles et proposait comme orateurs le Dr Thierry Pepersack (médecin gériatre du service de gériatrie de l'Hôpital Erasme et professeur à l'ULB) et le Dr Christian Swinne (médecin gériatre du service de gériatrie de l'Hôpital Mont-Godinne et professeur à l'UCL).

Le SISD-Bruxelles a comptabilisé 114 inscriptions, dont des médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, directeurs de maison de repos, centres de formation pour personnel soignant, représentants divers de la Cocof, ... sans compter les contacts avec des personnes intéressées mais dont leur agenda ne leur permettait pas de participer.

Les membres du SISD-Bruxelles ont pu en conclure que cet évènement fut un succès, notamment de par le nombre d'inscriptions et surtout par le but atteint d'être parvenu à rassembler et échanger avec des professionnels n'étant pas membres du SISD-Bruxelles.

Les exposés ont par la suite été envoyés à chacun des participants. (Ils seront disponibles sur notre site, quand il sera actif.)

#### Représentation du SISD-Bruxelles lors d'évènements extérieurs :

- **Présentation** du SISD-Bruxelles lors d'une réunion de certaines des associations « membres »
- Réunions **inter-SISD**
- INAMI groupe de travail **Protocole 3** « Nouvelles initiatives de soins »
- **Conférence** « Senior cherche relation : la solitude, une fatalité ? » - organisée par le Cabinet de Chantale Noël et l'asbl Service d'Aide aux Familles bruxelloises
- Matinée de **formation** multidisciplinaire « Le Patient atteint de maladie chronique, au cœur du réseau » - organisé par la Fédération des Associations des Médecins Généralistes de Bruxelles et le Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles
- **Inauguration** de l'extension et de la mise en valeur du cadre de vie de la Maison de repos et de soins « L'Olivier », agréée par la Cocof
- Semaine des Seniors
- **Journée Nationale** des Aidants Proches
- **Conférence** « Patients, partenaires dans les soins de santé et la politique de santé – Rencontre des acteurs concernés sur les pratiques et les pistes à suivre pour développer la participation des patients en Belgique » - organisée par la Fondation Roi Baudouin
- **Séminaire** « Renforcer les soins de santé mentale de première ligne » : « Le rôle du médecin généraliste comme prestataire de soins de première ligne en santé mentale. Quels sont les problèmes rencontrés par les généralistes et les patients ? » et « Les soins psychiatriques à domicile dans la première ligne - Dialogue autour des possibilités des soins dans un contexte de domicile » - organisé par la Fondation Roi Baudouin
- **Conférence** « La migration : la solution aux pénuries de personnel dans le secteur des soins et de la santé ? » - organisé par la Fondation Roi Baudouin
- **Symposium** « BELRAI, au-delà d'un instrument » - organisé par le SPF Santé Publique

#### **8. Développement de la concertation multidisciplinaire :**

Une des missions des SISD, définie par Arrêtés Royaux et Ministériels, est l'organisation et la validation des réunions de concertation multidisciplinaire.

Ces dernières servent à concrétiser, dans le cadre des soins à domicile, l'évaluation de l'autonomie du patient, l'élaboration et le suivi d'un plan de soins et la répartition des tâches entre dispensateurs de soins et d'aide. Et concrètement, il s'agit de réunir autour du patient, au même moment, ses dispensateurs de soins et d'aide afin de déterminer ensemble les ajustements nécessaires qui permettraient d'améliorer la qualité de vie de la personne à domicile, afin qu'elle puisse y demeurer dans les meilleures conditions.

Afin d'aider à promouvoir ces pratiques, l'INAMI propose une intervention forfaitaire aux prestataires de soins présents, à condition, entre autres, que :

- Le patient soit en diminution d'autonomie physique ou en état végétatif persistant ;
- Le patient séjourne à domicile ou est admis dans une institution de laquelle un retour à domicile est planifié dans un délai de 8 jours, et pour qui on suppose qu'il restera encore au moins un mois à domicile avec une diminution d'autonomie physique.
- Trois dispensateurs de soins au moins participent à la concertation, parmi lesquels obligatoirement le médecin généraliste et le praticien de l'art infirmier, si le patient reçoit des soins infirmiers à domicile (et maximum 4 prestataires de soins peuvent être rémunérés)

L'intervention forfaitaire est facturée intégralement chaque mois conformément au §4 de l'article 3 du règlement du 28 avril 2003 précité, à savoir :

*« En ce qui concerne le Service Intégré de Soins à Domicile agréé par la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale, la facturation est effectuée*

- *par les centres de coordination, au moyen du numéro d'inscription du service intégré y attaché, pour tous les patients qui adhèrent aux Centres de Coordination ;*
- *par le Service Intégré de Soins à Domicile pour tous les patients qui n'adhèrent pas aux centres de coordination ».*

Au sein du SISD-Bruxelles, ces réunions de concertation multidisciplinaire n'avaient pas été développées avant l'arrivée de la coordinatrice actuelle. Mais depuis lors, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises afin de discuter des modalités de mise de route de ces réunions, de la rédaction du cahier de concertation (voir documents en annexe) et de l'établissement d'une convention de collaboration avec les centres de coordination de soins à domicile et les prestataires-institutions actifs dans les soins de santé.

Et concrètement, les membres ont choisi comme stratégie de mise en route :

- commencer par une phase-test ;
- au départ de patients suivis par nos membres ;
- et après l'évaluation de la phase-test, mettre en place une diffusion de l'information, afin de concerner les prestataires suivants des bénéficiaires qui n'adhèrent pas à un centre de coordination.

Cependant, certains aspects ont ralenti le lancement des réunions :

- la décision quant à l'accord pour notre agrément définitif ayant tardé (accord favorable le 27 octobre 2011, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011), les membres ont préféré attendre que ce dossier soit en ordre, de peur de se voir discrédité auprès de prestataires attendant sans doute leur rémunération ;
- les Centres de coordination, agréés par le Commission communautaire Française, attendent une réponse quant à la possibilité d'encodage d'une réunion répondant aux critères, et en tant que coordination, et en tant que concertation.

## **9. Conventions de collaboration :**

Dans le contexte des ralentissements précités, le SISD-Bruxelles s'attèle à établir une convention de collaboration avec chacun de ses membres. Et les documents sont en cours de signature.

Ces mêmes démarches sont également en cours avec des institutions de soins, comme des hôpitaux bruxellois et des représentants de maisons de repos (et de soins).

## 10. Groupes de travail :

- Réunions de concertation multidisciplinaire :  
Comme développé précédemment, la collaboration de certains de nos membres en groupe de travail a permis au SISD-Bruxelles de réfléchir aux modalités de mise de route de ces réunions, de la rédaction du cahier de concertation et de l'établissement d'une convention de collaboration avec les centres de coordination de soins à domicile et les prestataires-institutions actifs dans les soins de santé.
- Retour à domicile :  
Un groupe de travail axé sur l'amélioration du retour à domicile, essentiellement lors d'une fin d'hospitalisation, avait été mis en place dans le passé. Or, suite aux difficultés de fonctionnement que le SISD-Bruxelles a connues, plus aucune rencontre n'avait eu lieu, au regret des membres qui s'y étaient impliqués.  
La reprise de ce groupe est aujourd'hui prévue début janvier 2012.
- Soutien des aidants proches :  
Le sujet de la nécessité du soutien de certains aidants proches a déjà souvent été discuté lors des rencontres du SISD-Bruxelles. Avec un désir de s'y impliquer, mais tout en tenant compte de ce qui est déjà réalisé par d'autres.  
Des contacts ont dès lors été pris avec l'asbl Aidants Proches de façon à envisager l'apport que le SISD-Bruxelles pourrait proposer à cette association.

## 11. Projets fédéraux :

- « Projet 107 » :  
Une rencontre est prévue, début 2012, avec des représentants des projets « Hermès Plus » et « Titeca-St Luc ».

## 12. Projets Inami :

- « Nouvelles initiatives de soins »  
Le SISD-Bruxelles n'était pas actif lors du premier appel à projet « Nouvelles initiatives de soins » du Protocole 3. La coordinatrice fait cependant aujourd'hui partie du groupe de travail qui suit les projets du premier appel.  
Et un contact a déjà été établi avec une maison de repos et de soins, agréée par la Cocof, pour le soutien de leur projet leur du deuxième appel.
- « Projets thérapeutiques en santé mentale » :  
A nouveau, le SISD-Bruxelles n'était pas actif lors du début de ce projet.
- « Concertation autour du patient psychiatrique » :  
Le SISD-Bruxelles s'informe de ce nouveau dossier afin d'en envisager le suivi lors de sa mise en route en avril 2012.

### 13. Projets loco-régionaux :

#### - Mobilité :

Un de projets de la FAMGB, membre du SISD-Bruxelles, est d'améliorer la mobilité et le stationnement des médecins généralistes, en unifiant les pratiques afin qu'elles ne soient plus dépendantes de la commune et d'en élargir les possibilités. Leur projet a déjà permis certains avancements. La FAMGB souhaiterait aujourd'hui en faire bénéficier également les autres prestataires travaillant à domicile, via entre autres le SISD-Bruxelles.

#### - Hôpitaux :

La plupart du temps, le médecin traitant est obligé de courir après les informations concernant son patient hospitalisé. C'est de cette façon, qu'il découvre que son patient est placé, par exemple. Les coordinations de soins rencontrent les mêmes difficultés. Ceci est notamment dû à une culture différente en milieu hospitalier, qui veut que le médical soit nettement dissocié du social. Le patient prêt à quitter l'hôpital sort de la sphère médicale intéressant le médecin spécialiste et son devenir ne l'intéresse plus guère. Le médecin généraliste est par contre tout aussi préoccupé par l'aspect social de son patient à fortiori quand il est suivi à domicile. Il y a donc là tout un travail à faire, du ressort du SISD.

C'est dans le but d'améliorer les relations entre les institutions hospitalières et les médecins généralistes que la FAMGB a créé une Commission Délégués aux Hôpitaux. Celle-ci a fait signer les hôpitaux une charte qui n'est pas suivie la plupart du temps. Cette action pourrait être renforcée si les MG et les coordinations de soins unissent leurs efforts via le SISD.

### 14. Conclusions :

Suite à l'engagement de la nouvelle coordinatrice, la confiance est revenue au sein des membres fondateurs et le désir d'aller de l'avant est bien réel.

Le SISD-Bruxelles espère avoir clôturé les démarches administratives de remise en activité et surtout de pouvoir enfin apporter concrètement son soutien dans des projets d'amélioration de la qualité de vie des personnes à domicile, afin qu'elles puissent y demeurer dans les meilleures conditions.

### 15. Annexes :

- 15.1. Dépliant d'invitation à la soirée de conférences du 7 juin 2011
- 15.2. Cahier de concertation du SISD-Bruxelles